

TROISIEME APPEL AU DEPOT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 30 août 2019 modifiant le Code des sociétés commerciales et certaines autres lois (Journal officiel de 2019, texte 1798), ci-après dénommée « la **Loi** », **Towarzystwo Inwestycji Społeczno-Ekonomicznych Spółka Akcyjna** ayant son siège social à Varsovie, à l'adresse rue Okopowa 56 (code postal: 01-042 Varsovie), inscrite au registre des entrepreneurs du registre national des tribunaux sous le numéro KRS 0000019716, capital social de 20 000 000,00 PLN, payé en totalité, NIP 5260214255 et REGON 012083880 (ci-après dénommée : « la **Société** »), informe par les présentes son actionnaire de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales, relatives à **la dématérialisation obligatoire des actions des sociétés. Par conséquent, les actions préexistantes sous forme papier, seront remplacées par une inscription électronique dans le registre des actionnaires** tenu par l'organisme visé à l'article 328¹ § 2 du Code des sociétés commerciales selon une formule spécifiée par la Loi.

Conformément aux nouvelles dispositions légales, les actions émises par la Société sous forme papier expirent automatiquement le 1^{er} mars 2021. Passé ce délai, les actions ne constitueront plus une confirmation du statut d'actionnaire, mais uniquement une preuve nécessaire à la mise à jour du **registre électronique des actionnaires**. Par la suite, à partir du 1^{er} mars 2026, les actionnaires **dont les actions n'ont pas été déposées auprès de la Société pour être enregistrées dans le registre électronique**, ne bénéficieront plus d'aucune protection de leurs droits d'actionnaire.

Suite aux évolutions légales décrites ci-dessus, le Directoire de la Société demande à l'actionnaire de déposer ses actions au siège social de la Société : Okopowa 56 afin qu'elles puissent être inscrites au registre électronique. Au moment du dépôt, un accusé de réception sera remis à l'actionnaire.

Varsovie, le 27 octobre 2020